

Step Forward

1/ Contexte socio-économique

Partant du constat des difficultés rencontrées par les jeunes artistes pour faire leurs premiers pas dans le milieu musical, l'association « STEP FORWARD », qui gère le studio du même nom, entend donner aux jeunes artistes, essentiellement dans le milieu Reggae, la chance de travailler dans les meilleures conditions possibles.

L'absence de politiques d'accompagnement à la création artistique, et notamment musicale, conduit les jeunes artistes à s'auto-organiser. Pourtant la lourdeur de l'équipement nécessaire à un travail correct, les difficultés de promotion et de diffusion, peuvent en décourager certains. « STEP FORWARD » a été conçu comme un lieu de synergie entre les différents acteurs de scène musicale (artistes -débutants ou confirmés- ingénieurs du son, organisateurs d'événements...) permettant aux jeunes artistes de se confronter aux conditions d'enregistrement professionnelles, leurs assurant un suivi tout en conservant leur liberté de création. L'idée est de permettre aux artistes qui se lancent de profiter d'une première expérience que se soit en studio ou en « live », de leur permettre de se familiariser avec le matériel, de leur servir de tremplin.

2/ Contexte micro-social de l'expérimentation

Le champ d'activité de l'association est la création musicale au travers du studio d'enregistrement qui permet la réalisation de maquette et de « Dub-plates »* (enregistrements promotionnels à usage des « Sound Systems »*) pour les chanteurs et la conception de « mix-tapes* » pour les DJ's.

Si le Studio est basé à Toulouse, les artistes qui l'utilisent viennent de toute la France, y compris les DOM-TOM, et parfois même de l'étranger (Afrique, Jamaïque).

Le projet repose sur la mise en synergie des différents intervenants qui permet l'échange d'expériences, de contacts, le suivi régulier des artistes. Ce faisceau de relations, souvent informelles, permet à chacun de s'enrichir des expériences des autres et de progresser à son rythme.

L'indépendance financière, notamment vis à vis des « majors », permet aux artistes de prendre le temps de travailler correctement et sans pression, et garantit la liberté de création.

L'idée de suivi des artistes est au cœur de la démarche. Contrairement à la plus part des studios d'enregistrement, « STEP FORWARD » propose une gamme de services qui permettent à l'artiste de progresser et de « se faire un nom » en particulier par la participation à des compilations et la programmation lors d'événements (festival, concert, Sound System,...). C'est en ce sens que « STEP FORWARD » se définit comme un tremplin pour jeunes artistes, en leur offrant une « carte de visite » dans le milieu musical.

3/ Conditions de réalisation de l'expérience.

Pour l'instant l'association fonctionne grâce au bénévolat des différents intervenants-accompagnateurs, A moyen/long terme, il est envisagé d'utiliser certaines possibilités de création de postes permis par le statut associatif (CES, CEC, Emploi jeune,...).

L'expérience est *à priori* transférable pour peu qu'il existe des artistes et une scène musicale

dynamique. L'association envisage même de développer des structures similaires à l'étranger, notamment en Afrique.

La mise en réseau s'effectue principalement par le biais du milieu musical, qui permet d'assurer le suivi promotionnel des jeunes artistes.

4/ Partenaires de l'opération

Etant issue d'une volonté d'auto-organisation, l'opération a débuté sans véritable partenariat institutionnel.

Les partenaires sont donc issus de la scène musicale : concepteurs de compilations, organisateur d'évènements, Sound System et interviennent en priorité dans la phase de suivi des artistes.

5/ Financement de l'opération

L'opération est, en grande partie, auto-financées.

Ressources marchandes :

- Recettes issues des prestations proposées en studio
- Recettes issues de l'organisation de soirées

Ressources non marchandes :

- Cotisations et souscription des membres
- Subventions (en cours de recherches)

Ressources non monétaires :

- Prêt de matériel par les membres de l'association
- Bénévolat.

6/ Chronogramme

Les créateurs et bénévoles de l'association, qui a été déclarée en préfecture le 7 Mars 2002, bien que le studio ai commencé à fonctionner en octobre 2002, sont issus du milieu musical. Le travail de studio et la création de l'association apparaissent comme la continuité logique de leurs diverses activités au sein de la scène musicale Reggae (animation du Sound System « Mighty Earth », organisation de soirée, réalisation et commercialisation de « mixtapes », ...). Le développement et le dynamisme de la scène Reggae à Toulouse et, plus généralement en France et en Europe, ont largement contribué à ce que le projet puisse être mener à bien.

L'idée de créer un studio associatif remonte à 1999. Les membres du Sound System « Mighty Earth » commencent à réunir le matériel nécessaire à la construction d'un studio d'enregistrement. Il faudra cependant attendre 2002 pour que la totalité du matériel nécessaire soit réunie grâce aux investissements personnels des porteurs du projet. Le studio peut alors s'installer en octobre 2002 dans un petit local prêté par le disquaire spécialisé « Concrete Records » avant de déménager en

Juillet 2002 pour un local plus spacieux.

7/ Les difficultés rencontrées

Né d'une volonté d'autonomie et d'auto-organisation, la principale difficulté rencontrée dans la mise en oeuvre du projet a été de réunir les fonds nécessaires aux investissements de base permettant sa mise en place.

8/ Résultats escomptés

L'objectif en termes d'insertion est de permettre à de jeunes artistes de faire leur premier pas dans le milieu musical, de se confronter à des conditions d'enregistrement professionnelles, de se faire connaître par le biais de compilation ou de participation à des événements musicaux. L'idée est de servir de tremplin à des jeunes qui veulent se lancer dans une carrière musicale en leur permettant de réaliser leurs premiers enregistrements et de faire leurs premières scènes qui pourront ensuite utiliser comme « carte de visite ». L'idée est d'accompagner les artistes jusqu'à ce qu'ils puissent « voler de leurs propres ailes ». « STEP FORWARD » n'a pas vocation à « gérer » des carrières mais seulement à les lancer.

La pérennisation de l'expérience semble assurée, le gros des investissements de base ayant été réalisé, les cotisations et les revenus tirés des activités de l'association (organisation de soirées, locations du studio aux non adhérents,...) permettant d'en assurer le fonctionnement.

En termes d'expansion, la prochaine étape serait d'ouvrir un local de répétition en plus du studio.

9-10/ Evaluation et confrontation des résultats

Il n'est pas prévu d'évaluation des résultats *stricto sensu* et la jeunesse de l'association ne permet pas encore une réelle confrontation avec les différents acteurs et partenaires.

Pour autant, le premier critère d'évaluation sera, bien entendu, la qualité des enregistrements et la possibilité offerte aux artistes de continuer dans la voie qu'ils ont choisie. En ce sens le seul « groupe d'experts » compétent sera le public.

PETIT LEXIQUE :

DUB-PLATE : Enregistrement promotionnel à l'usage des Sound Systems. L'enregistrement de Dub-plates permet à un artiste de se faire connaître du public, y compris si aucun de ses morceaux n'a connu de sortie officielle.

MIX-TAPE : Compilation sur laquelle un DJ enchaîne (mixe) différents morceaux en y ajoutant sa touche personnelle (jingles, effets de mix, scratch,...).

SOUND SYSTEM : A l'origine les Sound Systems sont des sonos mobiles permettant l'organisation de soirées en plein air comme dans des salles. Les artistes peuvent s'y produire sans nécessiter la présence d'un groupe de musiciens en chantant sur les versions instrumentales de certains titres (disponible en face B de la plus part des 45 tours Jamaïcains).